

Compte-rendu au conseil municipal **Séance du jeudi 1^{er} septembre 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi 1^{er} septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres votants : 6

Convocation du 26 Août 2011

Présents : S. BEGAGNON - G. HORTAIL —
- J L DUCOL - P. JOURDAN – M COULOV RAT
Procuration G GUICHARD à G HORTAIL
Absents non excusés: A.RIBIERE—L. BROCHNY
Absents excusés : O CAUCANAS- G GUICHARD- -
Secrétaire de séance : P. JOURDAN

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation des comptes- rendus des réunions du (6 juillet 2011 et du 26 août)

2- Les délibérations à prendre :

- 2-1 Budget décision modificative compte 1641 (emprunt DEXIA)
- 2-2 Remboursement de la facture de Vinylement Vôte à L'ASR
- 2-3 Suppression du SIE de Montségur- Solérieux
- 2-4 Actualisation des statuts du SDED
- 2-5 SOCIETE BODET : Contrat de maintenance de la cloche de l'église
- 2-6 Modification des statuts du SICEC
- 2-7 Travaux des aménagements extérieurs de la future Mairie pris en compte sur les subventions 2011 du Conseil Général.
- 2-8 Travaux des aménagements extérieurs de la future Mairie à prendre en compte sur les subventions 2012 du Conseil Général.

3- Informations du Maire.

- 3-1 Avancement des travaux de la cure.
- 3-2 Prêt des tables et bancs –gestion- entretien.
- 3-3 TRI sélectif : Collecte des encombrants.
- 3-4 Bilan annuel du tri sélectif établi par le SIVOM.
- 3-5 Bilan annuel du SDED
- 3-6 Réforme de la fiscalité- loi de finances rectificative pour 2010.

4- Questions diverses.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter un point 2-9 à l'ordre du jour :

2-9 Renouvellement du contrat en CAE de l'employé municipal.

1 - Approbation des comptes-rendus des réunions du 6 juillet et du 26 Août 2011)

Tous les conseillers ont reçu par Internet le compte-rendu du conseil municipal ordinaire du 6 juillet 2011 et celui du 26 août 2011.

Le Maire demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation : les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2- Les délibérations à prendre :

2-1 Budget décision modificative compte 1641 (emprunt DEXIA)

Lors du vote du budget de la commune dans le compte 1641 nous avons budgété 4 305,00 € au lieu de 4 305,50 €.

Afin de régulariser cette écriture auprès de la perception de St Paul 3 châteaux il convient de faire la demande de modification suivante :

D1641 : Emprunts en Euros augmentation des crédits :	0,50 €
TOTAL D16 : Remboursements d'emprunts	0,50 €
D2188 autres immobilisations corporelles	0,50€
TOTAL D21 immobilisations corporelles	0,50€

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des votants

2-2 Remboursement facture de Vinylement Vôtre, à l'Association St Raphaël.

Le conseil municipal avait convenu de prendre en charge, sur le budget communal l'animation musicale de la fête du village. Un contrat a été passé avec le groupe VINYLEMENT VOTRE, sur la base de 800€.

En l'absence de délibération prise et compte tenu des vacances, la facture ne pouvant être réglée rapidement, j'ai demandé à l'Association St RAPHAEL de payer la facture N° 133072011 du 2 juillet 2011.

Il y a lieu maintenant de verser à l'Association ST RAPHAEL, une subvention exceptionnelle de 800€ pour le remboursement du règlement effectué.

Monsieur le maire demande au conseil de valider cette proposition.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des votants.

2-3 Suppression du SIE de Montségur/ SOLERIEUX

Le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale comprend notamment la dissolution des 15 SIE (Syndicats Intercommunaux d'Energie de la Drôme)

La Préfecture de la Drôme exigeant la dissolution de ces SIE au plus tard le 31 Décembre 2013, il est souhaitable que les SIE maintiennent leur existence jusqu'au renouvellement électoral de juin 2014, pour qu'Energie SDED puisse fonctionner, avec toute la légitimité des représentants, de ses territoires et de ses actions.

En effet une dissolution des SIE en cours de mandature déstabiliserait gravement le fonctionnement du SDED.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer en faveur du maintien des SIE jusqu'au prochain renouvellement électoral afin de permettre la continuité de l'activité d'énergie SDED au service des communes Drômoises.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des votants

2-4 Actualisation des statuts du SDED.

Le SDED a décidé, par délibération du 24 juin 2011 d'actualiser ses statuts pour mieux répondre aux attentes des collectivités Drômoises en matière d'efficacité et de diversification.

Eclairage Public : Energie SDED propose à ses membres la possibilité de gérer :

- 1- en leur lieu et place le patrimoine d'éclairage public.
- 2- La création et l'entretien d'infrastructures électrique de charge, installation nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Monsieur le Maire rassure les conseillers car il s'agit de compétences optionnelles, sans intérêt pour SOLERIEUX. De plus c'est le Conseil Municipal qui doit solliciter ce transfert par une délibération.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposé par le Président Syndical Départemental d'Energie de la Drôme et demande aux conseillers de se prononcer.

Le conseil est pour la modification des statuts du SDED pour créer ces compétences optionnelles, à l'unanimité des votants. Une délibération est prise en ce sens.

2-5 SOCIETE BODET : Contrat de maintenance de la cloche de l'église.

La société BODET est intervenue pour remplacer un contacteur dans le boîtier de commande de la cloche de l'église. Les techniciens ont également procédé à une opération de maintenance. Le montant de cette prestation est de 195€ HT.

La société BODET nous propose un contrat annuel de maintenance de 195€ HT base 2011, avec l'application d'une formule de révision.

Les opérations de maintenance sont spécifiées dans le contrat proposé.

Monsieur le Maire en fait une lecture, et demande aux conseillers de se prononcer.

Le conseil décide de ne pas passer un contrat annuel de maintenance à l'unanimité des votants. Une délibération est prise en ce sens.

2-6 Modification des statuts du SICEC.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts du SICEC par délibération.
Ces statuts sont présentés et commentés par M Jean Louis DUCOL délégué au SICEC pour la commune.
Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ces statuts.
Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des votants.

2-7 Travaux des aménagements extérieurs de la future Mairie pris en compte sur les subventions 2011 du Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération N°29/2011 prise lors de la séance du 27 mai 2011 le Conseil Municipal a voté pour lever l'option sur les travaux des aménagements extérieurs de la future Mairie, pour un montant estimé à 55 000 € HT.
Sur proposition du Conseil Général, lors de la séance de programmation Cantonale du 19 juillet il a été convenu, que la commune de SOLERIEUX pouvait bénéficier d'un reliquat de crédit sur l'enveloppe 2011 sur la base de 50 000€ de travaux.
La subvention correspondante de 25 000€ étant mise à disposition immédiate de la commune.
Il y a donc lieu de scinder les travaux des aménagements extérieurs en deux parties
La première partie correspond à l'estimation de l'architecte du 28/07/2011, prenant en compte ses honoraires et du montant de la mission du CSPS, estimée et négociée avec le BE EPSY

Estimation :	
Travaux	43 555,95 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	4 791,00 €
Honoraires CSPS	1 000,00 €
Devis USIMETAL (travaux hors suivis architecte)	485,00 €
Montant total estimé	49 831,95€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord sur cette estimation de travaux et de l'autoriser à faire une demande de subvention au Conseil Général sur la base de 50 000€ HT.
Le conseil est pour à l'unanimité des votants. Une délibération est prise en ce sens.

2-8 Travaux des aménagements extérieurs de la future Mairie à prendre en compte sur les subventions 2012 du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle que, par la délibération N°29/2011 prise lors de la séance du 27 mai 2011, le Conseil Municipal a voté pour lever l'option sur les travaux des aménagements extérieurs de la future Mairie, pour un montant estimé à 55 000 € HT.
Sur proposition du Conseil Général, lors de la séance de programmation Cantonale du 19 juillet, il a été convenu qu'une partie des travaux ferait l'objet d'une attribution sur les crédits de 2011 pour une estimation de 50 000€ HT, et une autre partie de travaux complémentaires ferait l'objet d'une proposition pour une demande de subvention sur la dotation de 2012 sur une estimation de 5 000€.

Liste des travaux complémentaires pris en compte dans l'estimation du 27 mai 2011.

- Déplacement des câbles de puissance par ERDF	Montant	2 233€ HT
- Déplacement des câbles de l'éclairage public	Devis	945€ HT
- Tranchées et fourniture des gaines de passage des câbles (Estimation négociée avec l'entreprise Nicolas Daniel)		1 900€ HT
	Total	5 078€ HT

Travaux omis dans l'estimation du 22/06/2011 de l'architecte, mais s'agissant de l'éclairage extérieur de sécurité s'avèrent cependant nécessaires.

- Eclairage de la sortie de secours extérieure sur l'ancien cimetière architecte.		Estimation 5 910€ HT
-Honoraires de maîtrise d'œuvre sur le poste éclairage.		793 € HT
	Total	6 703 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord sur cet ensemble de travaux et ces estimations et de l'autoriser à faire une demande de subvention au Conseil Général sur la base de 11 800 €.

Le conseil est pour à l'unanimité des votants. Une délibération est prise en ce sens.

2-9 Renouvellement du contrat en CAE de l'employé municipal.

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) de l'employé municipal arrive à échéance fin Septembre.

Hervé OLEON donnant entièrement satisfaction il y a lieu de renouveler son contrat, pour une nouvelle période de 6 mois.

A ce jour les contrats aidés sont conclus par période de 6 mois renouvelables 4 fois.

Monsieur le Maire propose :

-De renouveler le poste d'agent polyvalent affecté au service technique de la commune.

- De créer ce poste sur la base de 35h/semaine.

24 heures bénéficient d'une aide de l'état à 70 % sur la base du SMIC /horaire.

Les 11 heures complémentaires étant en totalité à charge de la commune.

- De rémunérer cette prestation sur la base d'un taux horaire à 9,50€

Le conseil est pour à l'unanimité des votants. Une délibération est prise en ce sens.

Hors réunion : accord du service du contrôle de légalité de la Préfecture.

3- Informations du Maire.

3-1 Avancement des travaux de la cure.

Les travaux ont repris le 23/08 – la cage d'ascenseur est terminée, la structure de l'escalier est terminée et les escaliers sont coulés.

3-2 Prêt de tables et bancs –gestion- entretien.

Le prêt des tables et bancs est un service rendu aux habitants .Il a un coût non négligeable, une table a disparu, et le matériel demande un sérieux entretien. De plus, la mise à disposition et les retours immobilisent l'employé municipal qui attend très souvent les demandeurs qui, sous des prétextes variables, ne respectent pas les horaires convenus.

Le conseil souhaite que ce prêt reste un service rendu aux habitants.

La prise et la restitution des tables et des bancs se feront uniquement de 8h00 à 8h15 et de 11h30 à 11h45 du lundi au vendredi.

Tout retard entraînera la mise à l'encaissement des 10 € du chèque de caution.

Pour toute demande pour un horaire à la convenance de l'emprunteur il sera perçu 10€

3-3 TRI sélectif : collecte des encombrants.

La discipline du tri sélectif à SOLERIEUX est bien loin d'être parfaite. Il suffit d'ouvrir les bacs d'ordures ménagères pour le constater chaque jour.

On constate que si nos concitoyens font l'effort de se déplacer au point de collecte pour y amener leurs déchets ménagers, et leurs cartons et papiers (remarque : très souvent ils sont mis dans les ordures ménagères), ils en profitent pour amener également des encombrants, écran d'ordinateur- batterie – vêtements- gravats- bouteilles ...la liste est longue et variée.

On peut concevoir que se déplacer à BOUCHET, (une carte gratuite est remise à tous ceux qui en font la demande) pour un écran ou une batterie est fastidieux, mais pourquoi le mettre dans les ordures ménagères, quand ils peuvent être recyclés ?

Le maire rappelle que verre et carton/ papier sont subventionnés et de ce fait diminuent nos impôts ordures ménagères.

La répartition du coût des ordures ménagères est calculée en tonnes par habitant, par commune et SOLERIEUX ne fait pas figure d'exemple.

Monsieur le Maire propose d'organiser une collecte des encombrants et demande aux conseillers d'y réfléchir et de faire des propositions.

A titre expérimental, le conseil propose de mettre en place, ½ journée par mois, la collecte des encombrants par l'employé municipal. Ce service sera facturé 10 € par intervention (règlement par chèque à l'ordre du trésor public).

L'argent récolté sera reversé au CCAS.

Si vous êtes intéressés, contactez la Mairie.

3-4 Bilan annuel du tri sélectif établi par le SIVOM.

Un CD est à disposition des conseillers pour consulter le bilan de l'année 2010.

3-5 Bilan annuel du SDED

Le bilan de l'année 2010 est à disposition des conseillers pour consultation.

3-6 réforme de la fiscalité- Loi de finances rectificative pour 2010.

Réunion de la commission des finances le vendredi 30 septembre 2011 à 17h00.

La séance est levée à 22h30

BEGAGNON S COLOUVRAT M DUCOL JL JOURDAN P HORTAIL G